



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Grand Est**

<b>Avis DEP n° 2023 - 18</b>		
<b>Avis direct</b> (expert délégué)  <b>Date : 11/05/2023</b>	<b>Objet :</b> État initial avant-projet de restauration hydrographique des méandres du cours d'eau le Brumbach – Agence études ONF	<b>Avis :</b> Favorable

**Contexte :**

Dans le cadre d'un projet de restauration de deux linéaires de méandres du cours d'eau le Brumbach situé en forêt de Haguenau. L'Agence Études de l'ONF Grand Est est sollicité pour mener à bien un suivi initial des éventuelles populations d'amphibiens présentes sur les sites. La demande de dérogation est demandée pour une période de 3 ans de 2023 à 2025, elle couvrira l'état initial et un suivi post-restauration. Elle concerne les espèces suivantes :

- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)
- Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*)
- Triton crêté (*Triturus cristatus*)
- Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*)
- Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)
- Crapaud commun (*Bufo bufo*)
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*)
- Grenouille dite « verte » (*Pelophylax sp*)

Le suivi est basé sur le protocole "Pop-amphibiens Communauté" de la SHF, les captures se feront à l'aide d'épuisettes avec relâcher immédiat ou par la pose de nasses avec relâcher différé. Un protocole de désinfection sur la base du protocole édité par la SHF sera également mis en œuvre.

**Questions au CSRPN**

La délivrance d'une dérogation pour l'opération de suivi projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de l'espèce dans son aire de répartition naturelle ?

L'opération remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des populations d'amphibiens concernés ?

## Supports de réflexion

- Les documents joints
- <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+/8a1::haguenau-foret-dexception-la-foret-en-partage-en-zone-frontaliere.html>

## Analyse du CSRPN

Le protocole de suivi est respectueux des individus prélevés ; il y a détermination puis relâcher. La pose de nasse peut être délicate, la précaution de les relever à un pas de temps de 3h est une bonne solution. Dans ces conditions, l'opération de suivi projetée ne nuira pas au maintien dans un état de conservation favorable, de la population des espèces dans leurs aires de répartition naturelle, ni au bon accomplissement de leurs cycles biologiques.

L'objectif de restauration de méandres sur le cours d'eau du Brumbach doit favoriser la création de mares en bordure du chenal principal. Il peut exister un renforcement de populations de certaines espèces potentiellement présentes dans l'environnement forestier et susceptibles de se reproduire dans ces zones calmes.

En ce qui concerne le suivi, l'utilisation des techniques effectuées dans le Pop Amphibien « Communautés », avec les précautions énoncées et la durée (sur trois années) est de nature à évaluer l'impact de telles créations de mares sur les amphibiens, notamment leur colonisation.

Une interrogation subsiste sur l'absence du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) parmi les espèces listées en annexe. En effet, sa présence est citée dans les documents de l'ONF pour la forêt de Haguenau.

## Avis du CSRPN

Favorable

## Recommandations

Si le suivi avant l'opération de restauration, c'est à dire la création de mares, s'effectue sur le cours d'eau, il est possible, voire très probable que la richesse spécifique soit peu élevée et peu informative sur les espèces potentiellement présentes. La présence naturelle de mares forestières, à proximité du cours d'eau devrait être échantillonné au préalable en vue de les comparer à celles qui seront créées dans le cadre du reméandrage. Existents-ils des mares dans un rayon d'environ 500 m à 1 km de distance du cours d'eau ?

Une vigilance particulière doit porter sur la présence de poissons et d'écrevisses autochtones et exotiques dans les mares créées. En effet, ces espèces (prédatrices) pourraient conditionnées la réussite de l'opération de renaturation pour les amphibiens tout au moins. Le profil des mares, leur durée de mise en eau, leur degré de connexion au chenal principal influenceront leur efficacité pour les amphibiens.

Laurent Godé, expert-délégué, président de la commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

